Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur
www.ages-info.org

Présidente : Marielle Silhouette (Université Paris Ouest Nanterre La Défense)
Vice-Présidents : Thierry Grass (Université de Strasbourg) et Anne Lagny (ENS de Lyon)
Secrétaires générales : Séverine Adam (Université Paris-Sorbonne) et Sonia Goldblum (Université de Mulhouse)
Trésorier : Alain Bideau (Université de Tours)

Compte rendu de la journée d'automne 2015

Date et lieu : samedi 10 octobre 2015 de 9h00 à 13h00, Université Paris-Sorbonne – Paris 4

1) Accueil, informations générales, vie de l'association

Marielle Silhouette ouvre la séance par la présentation du nouveau bureau et souhaite en son nom la bienvenue aux collègues réunis en cette Journée d'automne. Elle adresse ses remerciements à Thierry Gallèpe et aux membres de l'ancien Bureau pour le travail réalisé, les multiples projets développés, une trésorerie saine et une base de déploiement très solide.

Elle passe ensuite à l'ordre du jour et signale qu'en raison d'impératifs horaires, il doit être modifié et débutera par le point d'information sur les concours.

2) Point d'information sur les concours par les présidents des jurys

Agrégation interne : Francis Goullier, Président du jury

Le nombre de candidats inscrits est stable, le nombre de postes mis au concours était quant à lui en augmentation cette année et le sera probablement également pour la session 2016, ce qui posera peut-être des problèmes de recrutement : pour la session 2015 déjà, il n'a pas été possible de pourvoir tous les postes dans le privé.
Pour les deux concours (agrégation interne et externe), la moyenne est satisfaisante, mais il est rappelé que les notes obtenues reflètent le classement en fonction de points-score.
Quant au contenu des épreuves, trois points sont à souligner :

1. Une grande importance est accordée à l'analyse des soulignements – trop souvent négligée par les candidats au profit de la traduction. Le jury a donc décidé d'augmenter le poids de cette épreuve, jugeant essentiel pour un professeur d'être capable de comparer les systèmes linguistiques et d'expliquer les différences aux élèves.
2. La réflexion sur la discipline évolue vers l'activité de médiation : le but est de mettre l'accent sur la capacité des élèves à servir de médiateurs, c'est-à-dire à repérer les difficultés de communication et à y remédier. Seront donc introduites dans les épreuves, y compris celle des soulignements, des questions sur la compétence de médiation.
3. Il est rappelé que toutes les œuvres au programme sont susceptibles d'être retenues pour les épreuves écrites (de janvier), nonobstant la date relativement tardive de publication du programme (en mai).

CAPES externe : Francis Goullier, Président du jury

Pour la session 2015, le nombre de postes mis au concours a augmenté, dans le public comme dans le privé, tandis que le nombre des inscrits et des candidats présents aux épreuves a connu une légère baisse (417 présents pour 340 postes).
Le choix a été fait d'une large ouverture à l'admissibilité, aussi bien pour donner leur chance aux candidats que pour jouer le jeu du politique ; 83 à 88 % des candidats ont donc été déclarés admissibles.
À l'issue des épreuves orales, 241 candidats ont été admis au concours public, et 41 au concours privé, c'est-à-dire respectivement 67% et 70% du nombre total de candidats. En définitive, tous les postes n'ont donc pas été pourvus, et ce en raison, chez certains candidats, d'insuffisances linguistiques et disciplinaires majeures impossibles à compenser pendant le stage. Il est précisé dans la discussion que ces choix sont liés à la situation exceptionnelle que connaissent les concours depuis quelques années et qui rend caduc le maintien des exigences habituelles. La problématique à laquelle se trouve confronté le jury est que les postes non pourvus par voie de concours sont occupés par des contractuels sur lesquels les IPR n'ont aucune prise et à qui ils ne peuvent donc proposer aucune formation. Dans ces conditions, le jury considère qu'il vaut mieux recruter des candidats certes fragiles mais qui peuvent être aidés en formation, même si dans certains cas, cela peut se faire au risque de certaines incohérences, par exemple quand le candidat, admis au concours, n'obtient pas son MEEF. Pour autant, il n'est pas possible de descendre au-dessous d'un certain seuil de compétence, d'où le décalage entre le nombre de postes mis au concours et le nombre de postes pourvus.

Les deux épreuves orales d'admission amènent les candidats à mettre en œuvre des compétences similaires : compétence linguistique, connaissance des pays de langue allemande, capacité à se mettre dans la situation d'enseignement ; l'évaluation des deux épreuves se fait à partir de la même grille. À cela s'ajoutent des enjeux spécifiques à chaque épreuve. Les candidats recalés l'ont été quand ils ont obtenu une évaluation trop insuffisante dans les deux épreuves.
Il est nécessaire que les candidats commencent à se poser la question de leur métier : comment mettre ses connaissances académiques au service de sa profession ? Quels instruments donner aux élèves pour leur permettre d'acquérir des références culturelles ? Et aussi : comment préparer les élèves à l'activité de médiation ? Or l'épreuve de mise en situation fait ressortir un problème quant la mise en relation de la première partie de l'épreuve (présentation du dossier, analyse, mise en perspective) et la seconde (pistes pour la mise en œuvre pédagogique) ainsi que, dans certains cas, un réel mépris des élèves de la part de certains candidats, ou encore le refus de s'inscrire dans la perspective éducative.

Précisions et informations générales :
• Il est rappelé que dans l'épreuve écrite, il ne s'agit pas de présenter une séquence, mais de dégager les contenus et références culturels qu'il serait important de transmettre aux élèves, tâche à laquelle beaucoup de candidats ne sont manifestement pas préparés.
• À partir de la session 2016, il sera de nouveau possible d'avoir des épreuves de thème et/ou de version.
• Les chiffres font apparaître une sous-représentation flagrante des universitaires dans les jurys des deux concours, dérive qu'il conviendra de corriger en 2017.

Agrégation externe : Laurent Gautier, Président du jury

La donnée chiffrée la plus importante (pour le détail, consulter le rapport) est là aussi l'augmentation du nombre de postes mis au concours (83 postes en 2015, c'est-à-dire deux fois plus qu'en 2011), tendance qui devrait se confirmer en 2016.
Le nombre total d'inscrits (454) est légèrement supérieur à celui de la session 2014 (+29). Sur les 272 candidats présents (dont trois abandons en cours de concours), 172 ont été déclarés admissibles – là aussi pour donner leur chance aux candidats aussi bien que pour donner un signe au ministère quant aux possibilités de recrutement. La barre d'admissibilité a été fixée à 56 points (= 4,4/20 de moyenne), la moyenne des admissibles étant de 7,35/20.
Ont été interrogés à l'oral 142 candidats, 23 admissibles s'étant désistés suite à l'obtention de l'agrégation interne, et 4 ne s'étant pas présentés sans en informer le jury. Ces paramètres posent problème dans la

mesure où ils faussent les calculs faits pour l'admissibilité et compliquent l'organisation des épreuves orales.
Sur les 142 candidats interrogés, 137 ont été classés, les autres candidats ayant obtenu une note éliminatoire.
Tous les postes ont été pourvus, la barre d'admission a été fixée à 151 points (= 6,6/20 de moyenne contre 6,9/20 en 2014 – avec 70 postes).
Les 5 candidats éliminés à l'oral l'ont été suite à l'obtention d'un 0/20 éliminatoire à l'épreuve de thème oral, décision qui a fait l'objet d'un vote à bulletin secret effectué en amont de la fixation de la barre d'admission et suite à l'examen des relevés de fautes anonymes présentés par la commission de thème orale et indépendamment de tout croisement de note avec les autres épreuves. Cette note est conçue comme une sanction pour un niveau de langue rédhibitoire, et corrélée dans 4 cas à la note signal de 0,25 en explication de texte. Le jury a obtenu l'aval du ministère sur ce point.

Les tendances fortes à retenir de cette session sont les suivantes :
1. L'épreuve « Agir en fonctionnaire », associée jusqu'à récemment à l'épreuve de thème oral, a été supprimée par décret dans le courant de l'été 2014. En revanche, ce décret prévoit que les compétences listées dans le référentiel soient prises en compte par le jury lors des épreuves orales. Cette évaluation est répartie sur toutes les épreuves en fonction des sujets et intégrée dans l'évaluation des épreuves orales.
2. On observe un changement du vivier de recrutement : 53 des 83 candidats admis (64%) sont déjà dans la fonction publique (dont 4 professeurs stagiaires et 22 étudiants des ENS). L'agrégation externe semble devenir un concours de promotion interne parallèle à l'agrégation interne, ce qui représente un problème pour les années à venir.
3. Ce phénomène pose aussi la question de la préparation des questions qui ne sont pas communes aux agrégations interne et externe, ainsi que celle de la préparation des options. C'est un point sur lequel insiste le rapport : pour une immense majorité de candidats, la question d'option semble trop insuffisamment préparée.
4. La session 2015 s'est caractérisée également par l'utilisation déraisonnée de la bibliothèque de loge, qui semble avoir été la seule planche de salut pour la leçon française.

Pour la session 2016, on notera les informations suivantes :
• Pour l'explication de tronc commun : les candidats travailleront de nouveau sur un extrait photocopié du texte et pourront accéder à l'œuvre.
• Pour la civilisation en tronc commun : comme le prévoit le chapeau, le jury se réserve le droit de donner en explication des textes issus d'autres sources que les deux ouvrages au programme.
• Pour les options : il n'y a pas d'ouvrage au programme, mais des indications bibliographiques. Le texte support de la question d'option est donné sur une photocopie.
Pour l'option de littérature, le jury avait fait le choix cette année de mettre à la disposition des candidats un fascicule avec une sélection de poèmes « moins connus » que les grands classiques, mais aucun des textes proposés à l'explication de texte n'était tiré de ce fascicule.
• Pour la traduction et la grammaire : les candidats n'ont pas droit au dictionnaire.
• Pour la leçon française : les candidats ont accès à la bibliothèque de loge et aux ouvrages au programme. On prendra garde à l'existence de deux éditions pour les ouvrages de W. G. Sebald.
• Le programme des deux sessions suivantes sera décidé dans le courant du mois d'avril.

3) Prix de l'AGES 2016. Rappel par Anne Lagny

Le Prix de l'AGES, fondé par l'ancien bureau en 2015, récompense un jeune chercheur en cours de thèse dans l'un des domaines relevant des études germaniques. Ce prix de 1 000€ doit servir à financer, pour tout ou partie, des déplacements en lien avec le travail de recherche. Il devra être rendu compte de l'utilisation du prix et en être fait mention dans la thèse. Le jury est composé de l'ancien et du nouveau bureau sous la présidence de Marielle Silhouette. Le prix est décerné au lauréat lors du congrès annuel.

Le Bureau propose les ajustements suivants :
- Les candidatures seront adressées en version électronique aux deux secrétaires générales, Séverine Adam et Sonia Goldblum (adam.severine@gmail.com, sonia.goldblum-krause@uha.fr).
- La date-limite de dépôt des candidatures est repoussée au 15 décembre 2015.
Ces propositions sont approuvées par l'assemblée.

4) Point sur le Congrès de l'AGES, 26-28 mai 2016 à Reims. Cécile Millot, Christian Roques

Sont rappelées les dates du congrès, du 26 au 28 mai 2016, ainsi que la date de clôture des appels à contribution : le 15 janvier 2016.
La date pourra sembler tardive, mais le comité scientifique s'engage à un retour très rapide. On renvoie sur ce point à l'appel disponible sur le site de l'AGES.

5) Compte rendu de la journée des directrices et directeurs de département, vendredi 9 octobre au DAAD-Paris. Sonia Goldblum

Cette rencontre des directrices et directeurs de département, organisée conjointement avec le DAAD-Paris, est l'un des temps forts de notre calendrier.
Cette année, le thème privilégié était, dans le cadre de la réforme du collège, la question de l'allemand du primaire au supérieur.
La journée s'est ouverte sur les mots d'accueil de M. Andreas Klaßen, de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, de Mme Schmeken, Directrice du DAAD-Paris et de Marielle Silhouette, présidente de l'AGES.
Mme Schmeken et M. Schmäling, coordinateur du programme des lecteurs du DAAD, ont ensuite présenté les nouveautés du DAAD-Paris en matière de promotion de l'allemand dans le secondaire et le supérieur. Ont notamment été évoqués ALLES, Mobiklasse (ex Deutsch-mobil), ainsi que le programme PEA, qui permet aux étudiants d'effectuer une mobilité. M. Schmäling a également présenté une brochure d'information sur l'histoire et les fonctions des lecteurs DAAD, document qui peut servir à défendre des postes auprès des administrations des universités.
Mme Isabelle Jugé-Pini, doctorante en sciences de l'éducation de l'UHA, a ensuite présenté les mécanismes de choix de l'allemand chez les élèves et au sein des familles et s'est penchée sur l'impact des discours de promotion qui, selon elle, devraient s'attacher à mettre davantage en valeur la dimension affective de ce choix.
M. Jonas Erin, inspecteur général d'allemand, s'est ensuite exprimé sur la question de l'avenir de l'allemand dans le secondaire, articulant son exposé autour de trois axes : situation de l'allemand en chiffres, situation de la discipline (qui doit être conçue davantage comme porteuse de savoirs interculturels) dans le collège réformé, conception du lycée dans la perspective Bac-3/Bac+3, éléments stratégiques pour l'enseignement de l'allemand. L'exposé s'inscrit dans la perspective des réformes engagées.
La journée de travail s'est clôturée sur une table ronde animée par Marielle Silhouette et à laquelle ont participé Mme Alice Volkwein (CPGE, Lycée Claude Monet), M. Jonas Erin (IGEN), Mme Régine Battiston (PR, UHA) et M. Jean-Marc Delagneau (MCF, Université du Havre). La discussion s'est articulée autour des questions suivantes : le problème de la cohérence des parcours linguistiques, caractérisés pour certains par des périodes plus ou moins longues de rupture ; l'enseignement de l'allemand dans les classes préparatoires ; le défi des LANSAD, la question de la certification.

6) Point d'information APLV, GERALS (Jean-Marc Delagneau) et ADEAF (Thérèse Clerc)

L'ADEAF, qui jusqu'à l'annonce de la réforme, a axé une part importante de son action sur les opérations de promotion, se concentre actuellement sur la réforme dont les principales mesures sont rappelées ainsi que les conséquences prévisibles sur les effectifs en allemand dans le secondaire et dans le supérieur dont le secondaire constitue le vivier.
Selon les termes de la réforme, l'élève commence la LV1 au CP (à raison de cours de 45 minutes) et la maintient dans tout son parcours scolaire. Or, à l'heure actuelle, 96% des familles font le choix de

l'anglais au primaire ; en avançant l'apprentissage de la LV1, on recule donc le moment où les élèves pourront faire de l'allemand, une langue par ailleurs très difficile à implanter dans le primaire.
Pour ce qui est de la LV2, son apprentissage est certes avancé à la 5e, mais à raison de 2h30 hebdomadaires, un temps inférieur à l'horaire hebdomadaire minimal nécessaire à l'apprentissage d'une langue (3h) et qui pourra en outre être amputé de trente minutes pour les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires). Par ailleurs, le niveau attendu en fin de 3e pour la LV2 est revu à la baisse.
Est également abordée la question de l'avenir des classes bilangues. Créé à l'origine pour permettre aux enfants ayant fait de l'allemand au primaire de continuer au collège, ce dispositif accueille actuellement 80% des 10 000 élèves qui commencent l'allemand au collège, qu'ils en aient fait ou non au primaire. Or la réforme prévoit de ne maintenir le dispositif que pour les élèves ayant déjà eu de l'allemand au primaire, autrement dit une minorité.
Ces réformes combinées vont donc priver au total 50 000 élèves de la possibilité d'obtenir un niveau B1 en fin de 3e. Elles auront en outre de lourdes conséquences sur les services des professeurs d'allemand, certains étant destinés à perdre, avec la disparition des classes bilangues, entre 40 et 60% de leurs cours actuels.
L'action de l'ADEAF face à cette situation est multiple : courriers à différents acteurs du gouvernement dont le Président de la République et la Ministre de l'Éducation nationale ; pétition remise à l'Elysée avec 45 000 signatures au moment de la remise en juin, et 50 000 au 10 octobre ; recours déposé auprès du Conseil d'État, en collaboration avec A. Grosser, et demandant l'annulation de la réforme ; opération 'Cartes Postales'. Face à la colère de nombreux collègues, qui souhaitaient que l'ADEAF appelle à l'annulation des échanges scolaires pour l'année 2015-2016 et de la certification pour l'année 2015, elle a également organisé une consultation nationale ; si la majorité des votants se sont prononcés contre l'annulation des échanges, ils se sont en revanche dits favorables à la suspension de la certification ; l'ADEAF soutient donc les collègues qui choisissent de ne pas présenter d'élèves à la certification et les invite à faire connaître les raisons de leur décision.
Malheureusement, ces initiatives se heurtent encore et toujours aux mêmes éléments de langage – avancée de l'apprentissage de la LV2, carte des langues, lutte contre l'élitisme etc. –, et les arguments avancés ne semblent pas pris en compte.

L'APLV, qui a obtenu une audience auprès de la conseillère en charge du second degré et des DASEN (Directeurs académiques des Services de l'Éducation nationale), confirme cette analyse. Est également souligné un double danger : le réveil de la guerre des langues – l'action en faveur de la défense de l'allemand étant parfois interprétée comme dirigée contre l'espagnol –, mais surtout et avant tout le réductionnisme par rapport à la diversité des langues enseignées. La suppression des classes bilangues touche toutes les langues (dont le turc, le chinois, le coréen, etc.) et débouchera sur une offre en LV fortement réduite. Cette réforme est donc en contradiction avec les discours tenus en faveur de la mobilité et de l'interculturalité.

Les intervenants sont d'avis que le calendrier présenté par le Ministère ne relève pas de l'effet d'annonce : des réunions ont déjà eu lieu dans les académies et la mise en place de la réforme est imposée, notamment au moyen de pressions exercées sur les personnels en place.
Plusieurs membres de l'assemblée confirment et complètent ces informations : des formateurs ont été sollicités pour des formations sur site pendant les vacances de la Toussaint et il a été demandé à chaque établissement de proposer trois référents. Ces mesures ont été rejetées par les collègues sollicités.
La discussion s'engage sur la faisabilité de la réforme, sur son application concrète et sur son impact. De l'avis général, elle ne résoudra pas l'échec scolaire ; concrètement, les modalités de sa mise en œuvre varieront d'une académie à l'autre.
Pour ce qui est de l'enseignement des langues au primaire, l'hypothèse est qu'il sera assuré par des professeurs du secondaire en sous-service du fait de la suppression des classes bilangues. D'une manière générale se pose la question de la formation des professeurs des écoles à cette nouvelle compétence. La difficulté technique que représente la mise en place de l'allemand dans le primaire est réelle, même si les ressources sont potentiellement là, beaucoup de professeurs des écoles ayant une certification en allemand, mais n'en faisant pas mention pour ne pas être affectés à plusieurs établissements.

Une option serait d'obtenir du Ministère que tout professeur des écoles titulaire de la certification pratique l'allemand dans ses classes. Ce développement de l'allemand dans les écoles est d'autant plus nécessaire qu'une classe de 6e rassemble des élèves venus de différentes écoles, ce qui suppose que plusieurs écoles du secteur aient proposé l'allemand au primaire. Envisageable pour les grandes villes, cette hypothèse l'est beaucoup moins pour les zones rurales.
Il s'avère que certains recteurs anticipent la réforme en développant le plus possible l'allemand dans le primaire pour pouvoir maintenir les classes bilangues au collège. D'autres optent pour une version 'allégée' de la réforme et acceptent comme preuve de la pratique de l'allemand au primaire, et donc comme support au choix de l'allemand LV1 au collège, un « simple » contact avec les dispositifs type Mobiklasse au primaire. Il apparaît donc que la responsabilité et la bonne volonté des recteurs est fortement engagée.
Cette partie de la réunion s'achève par un point d'information sur le GERALS donné par Jean-Marc Delagneau. Fondé en 2011 en collaboration avec Laurent Gautier (Université de Bourgogne), ce groupe vise à renforcer les liens entre les chercheurs et organise tous les ans une journée d'étude. La prochaine se tiendra le 3 décembre 2015 à l'Université de Franche-Comté (voir site de l'AGES).

7) Point d'information GALET. Marielle Silhouette
Le GALET (Groupement des Associations de Langues Étrangères) s'organise pour demander un rendez-vous à Thierry Mandon, Secrétaire d'État à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. Il s'agit d'aborder avec lui la question de l'enseignement et de la recherche dans le domaine des langues et cultures étrangères à l'Université. Le GALET regroupe à ce jour des anglicistes, hispanistes, italianistes, germanistes et russisants, il est appelé à intégrer toutes les associations de langues vivantes étrangères dans le supérieur.
Sont prévus les 4 et 5 novembre 2016 des États généraux pour la défense et la promotion des langues et cultures étrangères comme disciplines et spécialités au sein de l'université.

Le bureau de l'AGES a en outre l'intention de demander un rendez-vous spécifique à M. Mandon pour lui exposer les problèmes que pose la réforme pour l'enseignement de l'allemand particulièrement.

Dans ce contexte, Marielle Silhouette rappelle le projet de faire apparaître sur le site de l'AGES une carte des départements d'allemand en France et de mettre en avant les projets innovants initiés par les germanistes (bi-licences, cursus intégrés, accords bilatéraux, etc.), qui seront ainsi consultables directement via le site.

8) Point d'information sur le CNU par Gérard Raulet, Président de la 12e section

Qualification aux fonctions de professeur

Le nombre des candidatures à la qualification aux fonctions de professeur est stable – il est passé de 17 en 2014 à 13 en 2015, ce qui correspond à une variation normale.
Les données sur l'âge et le sexe des candidats sont également stables, avec une moyenne de 47 ans et 33% de femmes ; la féminisation du corps des professeurs ne progresse donc pas – ou seulement très lentement. On observe en revanche un rajeunissement global, l'âge moyen s'élevant encore à 49,1 ans en 2010. M. Raulet explique ce changement par l'augmentation du nombre d'habilitations soutenues, et encourage les collègues qui ne l'ont pas encore fait à franchir ce pas.
Les professeurs se recrutent essentiellement dans le corps des MCF, auxquels s'ajoutent quelques candidats étrangers non titulaires, mais dont le niveau légitime le recrutement.

Qualification aux fonctions de MCF

Sur 60 dossiers déposés, 28 ont été retenus pour la qualification en 12e section. En règle générale, le taux de qualification est élevé (70% à 78% selon les années), il est moindre en 2015, car un grand nombre des dossiers déposés ne présentaient pas de véritable lien avec les études germaniques.

Les données sur l'âge et le sexe montrent que les candidats sont en majorité des femmes jeunes, l'âge moyen étant de 37,4 ans (hommes et femmes confondus).
Le profil socio-professionnel des candidats évolue : on observe une augmentation des candidats issus du secteur libéral, en disponibilité, sans emploi ou chercheurs sous contrat.
Sur l'ensemble des candidats qualifiés, 68,5% sont recrutés dans les 2 ans (contre 64% en 2006 et 53% en 2012). Par ailleurs, le recrutement de candidats ayant une thèse depuis plus de 6 ans augmente : il était de 15% en 2012 contre 7% en 2006.
La session 2015 a vu se confirmer une tendance qui se dessine depuis plusieurs années : l'augmentation du nombre de candidats docteurs en histoire. Il est rappelé qu'un sujet en lien avec l'Allemagne n'est pas un critère suffisant pour la qualification, la maîtrise de la langue allemande ainsi que l'expérience pédagogique sont des facteurs essentiels.
La réunion du groupe 3 n'a eu à traiter aucun dossier concernant la 12e section.
Une section spéciale est réservée aux candidatures déclarées hors section par plusieurs section ; au terme de la procédure *ad hoc* mise en place par le Ministère, 2 candidats sur 6 dans ce cas de figure toutes sections confondues ont été qualifiés.

Gestion des carrières. Promotions

Il est rappelé que les dossiers doivent être complets et 'sincères', et qu'il est inutile de les 'surcharger' avec des publications antérieures à 4 ans. Il est cependant important de veiller au classement de ces publications.
Le nombre des promotions est fixé par un arrêté de 2012 : 20% de l'ensemble du corps pour le passage d'un MCF de la classe normale à la hors classe ; 15% pour le passage d'un PR à la 1ère classe ; 15% pour le passage au premier échelon de la classe exceptionnelle ; 21% pour passage au deuxième échelon de la classe exceptionnelle.
Pour ce qui est de la promotion des MCF à la hors classe, les chances sont bonnes puisqu'elles sont de 34,30% au lieu des 20% officiels. Il faut cependant veiller à ce que cette tendance, positive en soi puisqu'elle représente un rééquilibrage vers le haut, n'aille pas dans le sens d'un important corps unique (la hors classe des MCF étant, en termes de traitement et d'avancement, équivalente à la 2e classe des PR), au détriment du nombre de postes de professeurs que les universités seraient tentées de réserver à des recrutements élitistes à l'international.

La moyenne d'âge pour le passage à la première classe des PR ne bouge pas : 60 ans.

CRCT

Beaucoup de candidatures ont été déposées ; les trois CRCT disponibles ont été attribués à des MCF.

PEDR

La procédure étant encore mal connue, il est rappelé que sont sélectionnés des dossiers présentant des caractéristiques qualitatives et quantitatives qui les distinguent dans les domaines de l'encadrement doctoral, de la recherche, des responsabilités scientifiques etc. Sont prises en compte aussi bien les candidatures des MCF que les candidatures des PR, les MCF participant souvent 'officieusement' à des travaux d'encadrement de thèse.
Pour l'ensemble des sections, on observe un recul de 16% du nombre total de candidatures, et de 20% des candidatures de MCF. La baisse globale ne se reflète pas sur la 12e section, contrairement à la baisse des candidatures de MCF. M. Raulet encourage les MCF à déposer leur candidature.
Le taux de succès global varie entre 20 et 55% selon les sections, et est de 34% pour la 12e section.
En 2014, les recommandations du CNU ont été suivies à 98% pour les dossiers classés en A, et à 97% pour les dossiers classés en C.

Informations générales

M. Raulet signale la parution du nouveau décret régissant le CNU. Une meilleure indemnisation des suppléants est prévue. Les tandems titulaires-suppléants sont supprimés, et les couples de rapporteurs formés en fonction des besoins et des disponibilités
Une réunion est prévue avec Thierry Mandon pour poursuivre la réflexion, non encore close, sur l'activité du CNU : en amont du décret avait eu lieu une campagne contre l'activité de qualification du CNU. Le Ministère semble revenu à une position raisonnable, mais n'abandonne pas l'idée d'une possibilité d'aménagement dans le cas des disciplines à faibles effectifs où il peut y avoir nécessité de transgresser les décisions du CNU.
Par ailleurs, le Ministère renonce à l'idée de faire participer au CNU des intervenants issus du privé, ce qui cependant pose problème au niveau européen. Il en résulte que le décret ne sera pas applicable avant 2019.
Pour ce qui est du suivi des carrières, il ne sera procédé à aucune expérimentation avant les retours sur les établissements d'essai.
Quant à la réforme du rectorat, le texte du décret sera retravaillé, les objections émises par le CNU semblant avoir été reçues.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 13h.

Pour le Bureau de l'AGES, Séverine Adam